



Coupure du ruban symbolique du nouveau marché

**Infrastructures communautaires de base**  
**UN NOUVEAU MARCHÉ MODERNE INAUGURÉ À AGOÈ-ASSIYÉ** P.2

**Retour sur la série de meurtres de jeunes filles à Agoè** P.5  
**SEUL LE PROCÈS ATTENDU VA TIRER L'AFFAIRE AU CLAIR**

**N° 348 du 10 avril 2013 / Prix: 250 Fcfa**

Récépissé N° 259/21/04/HAAC  
Maison de la presse, casier N° 61  
Directeur de Publication  
Tchaboré Bouraïma  
Contact: 90 04 71 59  
E-mail: tchaboremessenger@yahoo.fr  
Imprimerie: Saint-Louis

# LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

Affaire Bethania, une tentative d'usurpation  
**LES HERITIERS HUNLEDE** P.4  
**VIGILANTS VIS-À-VIS DE L'ABUS DE CONFIANCE DU BELGE GUY VAN DER AWaura**



Pascal Bodjona hier à son domicile

**Affaire d'escroquerie internationale**  
**L'ANCIEN MINISTRE PASCAL BODJONA EST LIBRE** P.5

## Le monde des médias s'agrandi



Quelques membres du Bureau de JE

P.7

**JE, JOURNALISTES ENGAGES EST NEE**

**Gilbert Bawara au sujet des agitations de l'opposition sur le processus électoral en cours** P.3  
**« Ceux qui entretiennent la polémique sont ceux-là qui ne savent pas contester un processus qui marche dans de bonnes conditions »**



Minsitre Gilbert Bawara



COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE  
ELECTIONS LEGISLATIVES ET LOCALES 2013

Du 15 Mars au 14 Avril Je prends ma **carte d'électeur...**  
ma **VOIX** compte

Togolais, viens, bâtissons la cité !



Préfecture de Doufelgou / Us et coutumes  
**SINTU JANJAAGU, LA TRADITION CÉLÉBRÉE**



Le Ministre des Arts et de la Culture (au milieu), le Ministre Adji O. Ayassor (à gauche) et M. Kanékatoua suivant...

L'édition 2013 de Sintu Janjaagu, fête traditionnelle des Nawdeba, Lamba, Yaka et Temberma de la préfecture de Doufelgou, célébrée à Agbandé Yaka, a vu lors de son apothéose samedi, une foule représentative de la population venue de tous les cantons de la préfecture et d'ailleurs. Nombreux étaient-ils, les fils et filles de cette préfecture, à revivre ensemble un patrimoine culturel commun, riche et diversifié. Plusieurs personnalités natives de la préfecture, parmi lesquelles le Ministre Adji Otheth Ayassor, MM. Kanékatoua Yawo, Anakoma Bikpeta, N'Gboouna Koudjoulma, N'Dakena Attara, Gerry Taama, pour ne citer que ces quelques noms, ne se sont pas faites conter l'événement.

C'est le canton d'Agbandé-Yaka qui a abrité l'apothéose de cette fête traditionnelle de la préfecture de Doufelgou. Un monument érigé dans ce canton pour la circonstance, y a été dévoilé par Me Fiatuwo Kwadzo Sessenou, Ministre des arts et de la culture représentant le Président de la République. Le monument représente un danseur de la localité, esquissant la danse Ayota pour exprimer selon le chef canton, la paix, la santé, la procréation et l'abondance des récoltes dans toute la préfecture. C'est le symbole de la tradition perpétuelle entre les fils et filles de la préfecture. Alors, cette tradition, une fois encore, a été respectée cette année pour raffermir les liens entre les fils et filles de la même préfecture. « La célébration

annuelle de votre fête traditionnelle Sintu-Janjaagu est un signe tangible de votre engagement à vivre en communion avec vos ancêtre et à promouvoir la solidarité entre toutes les filles et tous les fils unis par le temps et par l'espace. C'est une marque de votre volonté de vous souvenir au moins d'où vous venez dans ce monde... Vos us et coutumes



Une danse traditionnelle

sont connus au-delà de nos frontières. Vous avez bien compris que la culture occupe une place importante dans la cohésion de la vie en communauté et dans le processus de développement d'une nation » a dit le Ministre des arts et de la culture.

**Echos de Sintu Janjaagu à travers les cantons**

Sintu Janjaagu, est une fête de retrouvaille, un retour aux sources et une occasion pour les fils et filles de Doufelgou de toucher du doigt les réalités de développement de

la préfecture. Avant l'apothéose, la célébration de cette fête a lieu dans tous les 14 cantons. A Siou, Défalé, Ténéga tout comme dans les autres cantons, les échos de Sintu-Janjaagu font état non seulement d'une simple réjouissance mais aussi des réflexions et initiatives de développement local. Une assemblée générale organisée le 5 avril à Siou par l'ADS (Association pour le Développement de Siou), a abouti à des résolutions qui relancent le développement de ce canton. Les jeunes ont été mobilisés autour de trois matchs de football à savoir les gaillards originaires de Siou vivant à Lomé contre leurs homologues locaux, la finale jouée entre Asbo de Borga et Arsenal de Konfaga, 2 équipes locales et les jeunes de Siou vivant à Lomé contre leurs homologues locaux. Les trophées de ces matchs ont été remis au cours d'une soirée offerte à l'auberge Ena.

A Défalé, les activités en prélude à l'apothéose de Sintu Janjaagu ont été

consacrées entre autres à une soirée élection Miss Sintu, un match de football et surtout une réjouissance populaire à travers les danses du terroir exécutées le 5 avril. Adji Sintu, Kontété, Hambara, chéné, ce sont entre autres danses et chants exécutés. Selon Telo Saa, fils de défalé, ces danses expriment la tradition pour invoquer les aïeux, honorer les parents en début d'une nouvelle saison agricole, initier les filles et les garçons, mesurer la bravoure des femmes.

Constant M.

Infrastructures communautaires de base  
**UN NOUVEAU MARCHÉ MODERNE INAUGURÉ À AGOË-ASSIYÉYÉ**



Le Nouveau marché d'Agoë-Assiyéyé

La ministre du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, Victoire Tomégah Dogbé a procédé vendredi à l'inauguration d'un nouveau marché moderne à Agoë-Assiyéyé. C'est l'un des plus grands marchés de la périphérie de Lomé construit sur une superficie comparable à quatre terrains de football. D'un coût global de 627.248.588 FCFA, le nouveau marché compte 17 nouveaux hangars, 28 hangars réhabilités, deux nouveaux magasins de stockage, un bloc administratif, un bloc sanitaire et une clôture. La capacité d'accueil du marché est de 1.492 places. Le ministre en charge de l'administration territoriale Gilbert Bawara a déclaré lors de cette cérémonie : « Le Marché est une propriété collective et donc son entretien relève d'une responsabilité collective. Aussi un comité de suivi sera-t-il mis sur pied pour assurer sa sécurité surtout que les marchés sont devenus un lieu sensible en proie aux incendies ». Victoire Tomégah Dogbé quant à elle a témoigné d'une profonde admiration pour le grand courage et la patience inouïe des femmes qui ont attendu pour avoir cette infrastructure et qui n'ont pas hésitées à se déplacer de leurs anciennes places autrefois peuplées de hangars de fortunes. Pour elle, « il nous faut rassembler nos forces pour développer le Togo. C'est un bon exemple donné par le ministère du Développement à la Base qui a coopéré avec les autres ministères notamment le ministère en charge de l'administration territoriale, celui de la planification et de l'aménagement du territoire ainsi que celui du commerce sans oublier le ministère en charge des travaux publics ». « Vous pouvez vous réjouir d'avoir contribué de vos mains et de votre énergie à la construction de votre nouveau marché. C'est d'ailleurs la dynamique participative dans laquelle s'inscrit désormais notre collaboration avec les communautés désireuses de bénéficier d'infrastructures communautaires » a indiqué Mme Tomégah Dogbé avant d'ajouter que : « Pour le gouvernement, la construction de ces infrastructures participe à sa volonté d'assurer de manière durable aux communautés à la base l'accès à un minimum vital commun ». Par ailleurs la ministre n'a pas passée sous silence le grand bénéfice qu'une infrastructure marchande représente pour les femmes. Pour elle : « C'est de leurs activités qu'elles y mènent chaque jours que les femmes puisent les revenus nécessaires pour subvenir aux besoins de leurs familles. Nous sommes tous interpellés quant à la création de conditions favorables à leurs activités commerciales » a souligné Mme Tomégah Dogbé.

Richard FOLLY (Stagiaire)

## Gilbert Bawara au sujet des agitations de l'opposition sur le processus électoral en cours

# « Ceux qui entretiennent la polémique sont ceux-là qui ne savent pas contester un processus qui marche dans de bonnes conditions »

Invité dimanche dernier dans l'émission plateau de la semaine, le Ministre de l'Administration Territoriale, de la décentralisation et des Collectivités Locales, Gilbert Bawara, est revenu sur le processus électoral en cours au Togo notamment sur le recensement électoral dans la zone 1, celui de la zone 2 qui va débiter le 12 avril prochain et les incendies de Lomé et de Kara.

En effet, démarré le 14 mars 2013, le recensement électoral dans la zone 1 s'est achevé le 31 mars 2013, non sans difficultés. Des problèmes qui progressivement ont trouvé des solutions, ont été sujet à des interprétations de tous ordres. L'opposition togolaise en a fait son chou gras durant toute la durée de l'opération. Pour elle, le recensement dans cette première zone est un échec total. Elle est allée plus loin en estimant qu'il aurait eu des fraudes massives et des enrôlements des mineurs sans pour autant apporter la moindre preuve de ces allégations. Ainsi, pour elle, il faut un audit du recensement de la zone 1 avant d'aborder celui de la seconde zone 2. En le disant, l'opposition appelle ses militants et sympathisants à aller se faire recenser dans la seconde zone dont la date du démarrage est connue. Paradoxe n'est-ce pas ? Passons. Abordant le sujet au cours de l'émission, Gilbert Bawara, connu pour son franc parlé et parfois pour ses pics à l'endroit de ceux qui ont toujours peint en noir toutes les actions du gouvernement, a laissé entendre qu'« il n'y a pas de polémique et de débats inutiles à entretenir... Ce qui est souhaitable, c'est qu'il faut que les partis politiques, la société civile et tous ceux qui sont désireux de voir les

choses améliorer dans la seconde zone, apportent leurs contributions, en faisant des observations et des propositions à la CENI qui est disponible à intégrer cela pour continuer à peaufiner et améliorer les choses, le reste relève de la polémique de certains qui ne savent pas contester un processus qui marche dans de bonnes conditions ». Pour le ministre, ce n'était pas l'option première du gouvernement de procéder à une refonte complète du fichier électoral. Cela a été une revendication et une demande de l'opposition. Mais malgré l'incidence couteuse que cela comporte au niveau financier et budgétaire, le gouvernement dans un souci d'apaisement et d'ouverture a estimé de le faire, espérant que cela pouvait contribuer à crédibiliser d'avantage le processus électoral et à fiabiliser le fichier. Reconnaisant bien qu'il y a eu des difficultés au début de l'enrôlement dans la zone 1, il a tenu à préciser que ces difficultés trouvaient des solutions au fur et à mesure. Au cours de l'entretien, le ministre Bawara, s'agissant de la polémique autour de la signature des cartes d'électeurs qui est celle de l'ancien président de la CENI Taffa Tabiou au lieu de l'actuel qui est Madame Angèle Dola-Aguigah, a battu en brèche ce qu'il appelle « une autre polémique inutile », précisant qu'il y a une continuité de l'Etat. « Ceux qui sont là aujourd'hui aux affaires, posent des actes qui incombent demain ceux qui viendront. Le code électoral dit, que la CENI est en place jusqu'à la mise en place d'une nouvelle CENI et c'est ainsi que lorsqu'une partie du matériel électoral a été commandée, c'est l'ancienne CENI avec pour président M. Tabiou, qui était en place », a tenu à

préciser M. Bawara, qui s'est dit peiné de voir la coalition ARC-EN-CIEL organiser autour CAR (Comité d'Action pour le Renouveau) pour entretenir le débat sur la question. Car en juin 2012, lorsque la CENI d'alors a délibéré sur l'authentification des cartes d'électeurs par Taffa Tabiou, il y avait deux représentants du CAR qui siégeaient. Et les procès verbaux de la CENI sont là pour preuve. Pour le ministre, Mme Adjagbo aurait fait œuvre utile en essayant de demander au Dr Amaglo et à d'autres personnes qui étaient à la CENI à l'époque de ce qui s'était passé, que de recourir à la désinformation et à l'intoxication. Il est revenu sur l'exemple de 2010 pour édifier celui d'aujourd'hui avec la signature des cartes. En 2010, à la présidentielle, une partie des cartes d'électeurs de 2007 signées par M. Potobèrè, président de la CENI d'alors avait été utilisée sans que l'opposition ne trouve à redire.

Par ailleurs, le sujet sur les incendies qui ont ravagé le marché de Kara et celui de Lomé s'est invité au cours de l'émission. L'on se rappelle qu'à la suite des enquêtes sur ces incendies qualifiés de criminels, certains membres du CST ont été interpellés. Mais le CST clame depuis l'innocence de ses membres et demande leur libération sans condition. Le collectif se base sur les dernières déclarations d'un certain Mohamed Loum Alias Tometi et une supposée lettre que ce dernier aurait envoyé à Jean-Pierre Fabre et dans laquelle il semble innocenter le leader de l'ANC, disant qu'il avait été torturé et contraint à le citer. Le collectif accuse le pouvoir de chercher à le décapiter. Le ministre

abordant la question à laissé entendre qu'il fallait laisser la justice faire librement son travail. « Qu'on laisse la procédure judiciaire suivre son cours et que le Parquet instruisse le dossier librement, de manière indépendante, impartiale et dans la sérénité, sans interférence, sans qu'à travers des meetings et des déclarations, on cherche à les induire en erreur ». Selon le Ministre, « Certains cherchent à créer un rideau de fumée pour masquer la réalité et conduire la procédure dans un mauvais sens... La procédure judiciaire suit son cours et le gouvernement a une ligne de conduite : C'est d'abord de veiller à la bonne administration et à l'indépendance de la justice. Le gouvernement n'a pas à s'ingérer dans la procédure, contrairement à toutes les déclarations qui sont faites. Les intrusions, les pressions sont exercées avec des déclarations péremptoires, des éléments parcellaires et tronqués qui sont divulgués pour induire la procédure en erreur ».

« Face à la gravité des incendies, on doit faire preuve de beaucoup de modération et de retenue. On peut avoir des désaccords politiques, des divergences politiques, mais on ne doit jamais franchir cette ligne jaune ou rouge en s'attaquant au cœur de ce qui fait l'économie du Togo », a-t-il souligné.

Le ministre dit ne pas comprendre pourquoi certains cherchent une sorte d'absolution et par anticipation, demandent une sorte d'amnistie en voulant qu'on renonce aux poursuites, qu'on renonce à la justice. Pour lui tous les togolais y compris les partis politiques doivent être désireux de voir la procédure aller jusqu'au bout pour que l'on sache ce qui s'est passé.

Tchaboré

## Un an de vie du CST Y A-T-IL VRAIMENT BILAN ?

La semaine dernière, plus précisément le 04 avril 2013, le Collectif Sauvons le Togo (CST) a célébré, le premier anniversaire de son existence. A cette occasion, des manifestations, comme des messes, la marche dans certaines artères de Lomé et un meeting se sont tenus. C'était également l'opportunité pour les responsables du collectif de faire un bilan de manière exhaustive de la première année passée. « Nous avons un bilan, regardez la mobilisation, nous avons réussi à mobiliser plus de 700 milles personnes le 12 juin 2012... ». C'est ainsi que le coordonnateur du CST, Zeus Ajavon tentait d'établir le bilan. Nombreux sont les togolais qui ont vu

l'enfantement du CST le 04 avril 2012 à Brother Home à Lomé. Et pour ceux qui peuvent être honnêtes avec eux-mêmes, ceux-là diront autre chose ou d'ailleurs ne trouveront rien à dire pour ce qui est du CST après un an d'existence. Pas parce que l'association n'a pas eu d'activités, mais parce qu'elle a eu des activités qui, soient ne sont pas raisonnables, soient n'ont pas été capitalisées, ceci par manque de maturité.

En effet, dans une démocratie, qui se veut un modèle, l'existence d'un contre poids contre le pouvoir est une nécessité. Il en va même de l'intérêt de ceux qui sont au pouvoir d'être par moment titiller par une opposition, une opposition responsable



Zeus Ajavon, Coordonnateur CST

comme le dira l'autre. Au Togo, il est d'avis que les oppositions traditionnelles, n'ont plus leur place en tant que tel. Pas qu'elles n'existent pas. Mais avec les mutations

que le monde opère de nos jours, la donne a changé et ont pu tirer leur épingle du jeu, les oppositions qui ont su adapter leur mode de vie qui englobe tout, avec la nouvelle donne.

Le CST pour cette nouvelle vision est apparu comme un contre poids au Togo. Mais malheureusement, l'association que beaucoup attendait, qu'elle fasse autrement sa politique de contre poids, a plutôt optée pour la statique. Refus de dialogue, contestation à travers la rue entraînant parfois des affrontements et des destructions des biens publics et privés etc..., voilà la logique du collectif depuis un an. La plateforme revendicative, élaborée et qui selon certains experts contiendrait des points intéressants, n'a pu être débattue avec le gouvernement. Pas parce que ce dernier avait une mauvaise volonté, mais parce que les auteurs de ce document n'ont

Suite à la page 4  
Le Messager

## Gerry Taama à la fête traditionnelle Sintu Janjaagu « Sintu Janjaagu, une retrouvaille, un retour aux sources et une occasion pour les fils et filles de Doufelgou de toucher du doigt les réalités de développement de la préfecture »

L'édition 2013 de Sintu Janjaagu, fête traditionnelle des Nawdeba, Lamba, Yaka et Temberma de la préfecture de Doufelgou, célébrée à Agbandé Yaka, a vu lors de son apothéose samedi, une foule représentative de la population venue de tous les cantons de la préfecture et d'ailleurs. Parmi les cadres présents à cette fête de retrouvaille, Gerry Taama, jeune chef d'entreprise, chef de parti politique et ancien officier de l'armée. A propos de cette fête, il a répondu à trois questions à lui posées à chaud sur les lieux par un journaliste de togoinfos.net.

**Togoinfos.net :** Sintu Janjaagu est une fête traditionnelle de la préfecture

de Doufelgou. Vous y êtes en tant que fils du milieu. Dites nous ce que cela représente.

**Gerry Taama :** Sintu Janjaagu représente un événement qui est fondamental pour le jeune Nawda que je suis. C'est un retour aux sources, c'est aussi une occasion de retrouvaille parce que pour des questions d'emploi la population de Doufelgou est répartie un peu partout à travers la planète, ce n'est pas seulement au Togo et l'occasion permet de se retrouver et de renouer avec nos propres traditions.

**Togoinfos.net :** La question de développement de la préfecture de Doufelgou est préoccupante et c'est à l'occasion de la fête

traditionnelle Sintu Janjaagu que les fils et filles de la préfecture se retrouvent. Cette fête apporte-t-elle un plus pour le développement de la préfecture ?

**Gerry Taama :** Ça participe au développement de la préfecture sur deux éléments. Le premier élément, vous savez que beaucoup de frères et sœurs vivent et travaillent loin de leur milieu d'origine et ça les permet de revenir et de toucher du doigt les réalités de chez eux. Le 2ème élément ce que les gens étant obligés de revenir dans leurs localités, la population s'augmente et du coup les activités génératrices de revenus, le petit commerce des femmes prospèrent ce moment là.



Gerry Taama

**Togoinfos.net :** Tous les fils et filles de Doufelgou, dites-vous, se retrouvent à Sintu Janjaagu. Au tant peut-on les distinguer selon leurs catégories socio professionnelles et politiques ?

**Gerry Taama :** C'est vrai que c'est une fête qui permet à tous les fils et toutes les filles de Doufelgou de se retrouver. Il est bien évident que même par rapport à la question éminemment politique nous avons des divergences politiques, mais quand il s'agit entre des frères et sœurs de se retrouver, ils se retrouvent au-delà de toute autre considération. Nous nous retrouvons souvent à des événements heureux comme moins heureux et ici présentement, c'est avec au tant de plaisir que nous nous sommes retrouvés pour célébrer nos valeurs identitaires et culturelles.

## Affaire Bethania, une tentative d'usurpation LES HÉRITIERS HUNLÉDÉ VIGILANTS VIS-À-VIS DE L'ABUS DE CONFIANCE DU BELGE GUY VAN DER AWaura

La relation entre la famille Hunlédé et le belge Guy Van Der Awaura est partie d'un protocole d'intention pour l'exploitation de l'auberge Bethania, un complexe résidentiel situé à 80 km en bordure de route Lomé-Kpalimé. Cette relation n'est plus au beau fixe à ce jour et pour cause, le protocole d'intention accordé par les héritiers Hunlédé, ayants droit de l'auberge Bethania, au belge Guy Van Der Awaura pour exploitation, serait bradé par ce dernier aux fins d'une usurpation de Bethania, propriété de feu ministre Hunlédé Ayi Houenou.

En effet, c'est par voie de presse que le belge Guy Van Der Awaura s'est fait entendre au cours de la dernière semaine du mois de mars, laissant croire dans l'opinion sa main mise sur l'auberge Bethania et des ennuis que lui causerait la famille Hunlédé, propriétaire de cette auberge. En réponse du berger à la bergère, les fils Hunlédé, héritiers de l'auberge Bethania, ont donné le 3 avril dernier sur le site même de l'auberge et par voie de presse aussi, leur version des faits sur ce qu'ensemble ils ont convenu avec leur hôte, Guy Van Der Awaura, pour l'exploitation de l'auberge. Pasteur Guy Hunlédé et ses frères Ayité Michel et Messan Didier ont été tous unanimes que la collaboration entre eux et Guy Van Der Awaura existe depuis 10 mois déjà que sur la base d'un simple protocole d'intention et que cette collaboration ne devrait être formelle que par un contrat dûment signé par les deux parties par devant un notaire pour donner entière exploitation de l'auberge à Guy Van Der Awaura. Pour les fils Hunlédé, confiance a été faite alors à Guy Van Der Awaura sans toutefois exclure le contrôle que celui-ci allait faire de la gestion de l'auberge Bethania qui jusque là est resté leur héritage. « M. Guy Van Der AWaura a soumis à la Famille HUNLEDE de Béthania un PROTOCOLE D'INTENTION d'exploitation de l'auberge Béthania à envoyer à ses partenaires financiers que nous avons accepté. Nous lui avons fait confiance et lui avons laissé l'auberge sans exiger qu'un contrat notarié soit préalablement signé avant le début de ses



les fils Hunlédé (héritiers de Bethania)

activités. Il a juste fait un entretien approximatif et il a commencé ses activités sans rien verser. Après quelques mois, l'administratrice des biens de la famille, notre mère, a commencé à exiger un contrat signé devant un notaire s'il a vraiment l'intention de prendre l'auberge. M. Guy Van Der AWaura ne fait que faire des promesses en prétextant toujours que le notaire n'était pas prêt. Pendant ce temps les charges locatives s'accumulaient et surtout les factures d'électricité. (...) S'apercevant que ce Monsieur n'était pas une personne digne de notre confiance et que la famille risquait des dettes, nous lui avons simplement demandé de nous rendre les clés. Nous avons saisi le tribunal de 1ère instance d'Agou » indique une mise au point faite par les héritiers Hunlédé.

Au delà de leur collaboration sur la base d'un protocole d'intention, c'est un conflit qui vient de naître entre la famille Hunlédé et le belge Guy Van Der Awaura. Ce dernier userait d'un abus de confiance pour se retourner contre les héritiers Hunlédé et se reconforter dans une autre intention à peine voilée, loin de celle qui conviendrait à savoir que de prendre un contrat en bonne et due forme pour l'exploitation de l'auberge Bethania. A cela ne tienne, les fils Hunlédé semblent se montrer vigilants à l'instant pour ne pas perdre leur héritage ou le laisser à vau l'eau. Bon à suivre donc.

**Constant M.**

## Un an de vie du CST Y A-T-IL VRAIMENT BILAN ? (suite)

pas su s'organiser. Le 12 juin 2012, une grande marche avait mobilisé un monde fou dans les artères de Lomé. Nul ne peut contester la grande mobilisation qu'il y a eu ce jour là. Nul ne peut non plus démentir que cela n'a pas fait une bombe dans l'entourage du pouvoir en place. Fort de cet atout, au lieu que le CST saisisse l'occasion pour se positionner en force incontournable et accepter les discussions avec le gouvernement, le collectif s'est plutôt bombé le torse pour refuser toute offre de dialogue. Un gâchis ! Et pire encore, toutes les manifestations sont émaillées de provocations suivies de destructions de biens. En dépit des appels au dialogue lancé plusieurs fois par le gouvernement, le CST est resté sourd jusqu'à ce que les autorités en place décident de renouveler l'assemblée nationale actuelle. C'est dans cette logique de refus de dialoguer que le collectif est resté jusqu'à ce que les drames des marchés n'interviennent et que certains de ses membres soient interpellés comme étant les auteurs et commanditaires de ces actes criminels. Parler de bilan aujourd'hui, c'est très tôt pour le CST, qui a encore besoin d'une organisation interne et d'un éveil de conscience pour savoir que tout antagonisme fini toujours autour d'une table. « Le bilan du CST est

limité seulement qu'aux casses et aux incendies, qu'est ce que le CST a pu faire durant un an ? », s'exprimait ainsi un commerçant visiblement furieux.

Aujourd'hui, les faits semblent jouer en défaveur du CST s'il ne prend garde. Au regard de l'évolution du processus électoral en cours dans le pays, rien n'est sûr que d'un jour ou l'autre la plateforme revendicative du CST sera encore débattu. Avec l'esprit de la nouvelle gouvernance, le pouvoir en place avance même avec certains points contenus dans la plateforme et dont le collectif pouvait se targuer d'être l'auteur, puis le mettre à son actif s'il avait accepté le dialogue proposé par le gouvernement. A cette allure, la plateforme du CST risque de se retrouver vide, si à tout hasard d'une discussion la prenait en compte. Comme quoi, lorsqu'on n'est pas mature on ne bombe pas le torse, et que lorsqu'on s'engage en politique il faut savoir jouer. De nos jours les mobilisations du CST faiblissent. Et cela est dû à un manque de réalisme dans la stratégie du collectif. L'on ose croire que les responsables du CST vont plutôt saisir l'occasion au cours de la tournée européenne de leur tournée européenne, pour apprendre beaucoup et changer de stratégie.

**LM**

## Dernière minute

### Affaire d'escroquerie internationale L'ANCIEN MINISTRE PASCAL BODJONA EST LIBRE



Pascal Bodjona accueilli chez lui à la maison

L'information est tombée hier à la tombée de la nuit, alors que nous étions sous presse. L'ancien ministre de l'administration territoriale, arrêté dans l'affaire d'escroquerie internationale a été libéré. Il a pu regagner sa famille juste après cette libération. M. Bodjona avait été arrêté le 1er septembre 2012. Il aura passé 7 mois à la gendarmerie. Son arrestation était intervenue suite à une plainte déposée par un homme d'affaire Emirati, du nom d'Abass Al Youssef. M. Bodjona avait été cité comme témoin. Dans cette affaire, le PDG de OPS, Agba Sow Bertin, est également arrêté puis écroué sans oublier l'ex patron d'Elf qui avait été arrêté en côte d'ivoire puis extradé au Togo. Mais pour des raisons de santé il a été libéré en février dernier et rejoint la France.

Pascal Bodjona a occupé plusieurs postes de responsabilités aux côtés de Faure Gnassingbé. En 2010, il a été son directeur de campagne. Il se raconte que les deux étaient de meilleurs amis depuis les Etats-Unis.

Ce que l'on peut noter, c'est que cette libération apporte un ouf de soulagement pour la famille du concerné et tous ses amis. Car l'arrestation de Pascal Bodjona avait fait couler beaucoup d'encre de salive au sein de l'opinion togolaise.

**Le Messager**

### La communauté gabonaise ensemble pour le respect de la législation togolaise L'Ambassadeur A. S. Minko-Mi- Nseme fonde l'AGT

La communauté gabonaise au Togo se veut pleinement représentative avec à sa tête un nouvel ambassadeur en la personne de Dr Aboubakar Sylver Minko-Mi-Nseme. Trois mois seulement après son accréditation au près de la république du Togo, il opte pour la mobilisation de tous ses compatriotes au sein d'un seul creuset où défendre leurs intérêts vis-à-vis de la législation togolaise. L'AGT, entendez l'Association des Gabonais du Togo est ce creuset fondé par Dr Aboubakar Sylver Minko-Mi-Nseme, Ambassadeur plénipotentiaire de la république Gabonaise au Togo pour servir de cadre de rencontre et d'échanges entre tous les gabonais résidant au Togo. Ainsi déjà à la naissance de l'AGT, le diplomate gabonais a saisi l'occasion pour donner les orientations de son action au Togo inscrite dans la droite ligne du projet de société du président de la république Gabonaise SEM. ALI BONGO ONDIMBA. L'AGT est hissée au dessus de l'association des Etudiants Elèves et Stagiaires du Gabon au Togo (AEESGT). C'est ainsi une redynamisation voulue par l'ambassadeur à l'intention de ses compatriotes qui se doivent de se retrouver dans l'AGT et de se mettre en conformité avec la législation en vigueur au Togo en matière d'immigration et de séjour. Dr Aboubakar Sylver Minko-Mi-Nseme est ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la république Gabonaise au Togo, au Bénin et au Ghana.

**C. M.**

## Usage des cigarettes et produits du tabac L'ANCE BRANDIT LA LOI EN LA MATIERE

Une loi existe et régie au Togo la production, la commercialisation et la consommation des cigarettes et autres produits du tabac. Mais combien sont-ils les usagers de cette denrée nuisible à la santé, à se conformer aux dispositions de cette loi ? Quelques uns seulement, et pour permettre à tous les togolais d'être au parfum de cette loi, l'ANCE (Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement) passe à la vulgarisation de celle-ci. Les journalistes ont été les premiers à s'imprégner de cette loi lors d'une conférence de presse tenue vendredi avec les responsables de l'ANCE.

La loi relative à la production, la commercialisation et la consommation de la cigarette et autres produits du tabac est un texte réglementaire promulgué en décembre 2010 qui depuis lors reste en vigueur. Cette loi définit les mesures appropriées visant à protéger les générations présentes et futures des effets sanitaires, sociaux, environnementaux et économiques dévastateurs de la consommation du tabac et de ses produits dérivés ainsi qu'à l'exposition à la fumée du tabac. Les dispositions s'appliquent pour ce faire à la production, à l'importation, à la distribution, à la vente, à la publicité, à la promotion et à la consommation du tabac et de ses produits dérivés. C'est en substance ces dispositions



Table d'honneur

et leur application effective que l'ANCE compte porter à la connaissance du public.

Selon les responsables de l'ANCE, il est très important pour le public de cerner le contenu de cette loi et ses décrets d'application. « Cette loi n'a pas été vulgarisée depuis son entrée en vigueur. Nous sommes certains qu'à travers cette campagne de vulgarisation que nous déclenchons, une bonne partie des togolais va cerner le contenu de ce texte. Ce qui permettra un changement de comportement » a souligné Iroko Fabien, directeur exécutif de l'ANCE.

Dans cette loi, il est clairement indiqué que tout fabricant ou importateur des produits du tabac a l'obligation de communiquer aux autorités togolaises compétentes les informations relatives à la composition et aux émissions pertinentes des produits du tabac conformément aux méthodes de test admis par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Toute personne qui fabrique, importe, fournit ou distribue du tabac et ses

produits dérivés doit s'assurer que la présentation et l'étiquetage des emballages, étuis ou paquets mis à la consommation du public n'utilisent pas des termes tels que : faible teneur, légère, douce etc... , ou tout autre terme de nature à encourager la consommation du tabac et de ses produits dérivés, en aucune langue. Ce texte interdit également de fumer dans les lieux publics. Ainsi donc, il est interdit de fumer dans les locaux et véhicules à usage collectif tels que : les établissements scolaires, universitaires et centres d'apprentissage, les établissements sanitaires, les terrains de sports, les salles de spectacles, de cinéma, de concerts, les bibliothèques, les ascenseurs, les véhicules de transport en commun et les stations d'essence. Il est aussi interdit de vendre et de donner à titre gracieux du tabac et ses produits dérivés à tout enfant. Les enfants ne doivent pas également vendre ou distribuer du tabac et ses produits dérivés.

**Constant M.**

## Retour sur la série de meurtres de jeunes filles à Agoè SEUL LE PROCÈS ATTENDU VA TIRER L'AFFAIRE AU CLAIR

La fin de l'an 2011 a été secouée ici à Lomé par une série de meurtres de jeunes filles dont les corps sans vie ont été retrouvés dans les champs à Agoè. La plupart des cadavres ont été retrouvés dans un état dépourvu de sang et de certains de leurs organes. Horrible alors !

L'on en était là lorsque le 17 novembre 2011, les individus présumés coupables de ces actes barbares ont commencé par être identifiés. A cette date, la gendarmerie nationale a présenté à la presse 10 présumés auteurs de tuerie de jeunes filles dont les cadavres de 12 ont été retrouvés dans les champs à Agoè. En mars 2012, précisément à la date du 26, un autre présumé tueur en série et des présumés commanditaires ont été interpellés.

Pour le faire, la gendarmerie a dû établir un portrait robot qui les a conduit au sieur Kossi Kpatcha Simliya en flagrant délit puisqu'il a été révélé qu'il était en train de convaincre une jeune revendeuse ambulante « afin qu'elle succombe dans ses manœuvres opératoires ». C'est ainsi qu'interrogé par la gendarmerie, le sieur Kossi Kpatcha Simliya aurait fait savoir qu'il était ce jour là au service d'un certain Antonio Monteiro Dos Anjos qui lui aurait commandé du sang humain. Dans ses déclarations Kossi Kpatcha Simliya aurait voué se reconnaître dans d'autres cas d'assassinats perpétrés dans des endroits comme les réserves

de Cacavéli, de la direction générale de Togo Télécom, du champ de tir et de Guénécopé où il opère en toute complicité avec un réseau. Il cite les nommés Bruno Amah et Raphaël Sama Kpiki comme personnes au profit de qui il tue des jeunes filles.

Depuis lors, cette affaire lugubre est pendante à la justice. Cela fait déjà un an et quelques mois aujourd'hui et l'on ne sait à quelle étape précise la procédure judiciaire a évolué pour situer les responsabilités. Pendant tout ce temps, les familles des victimes attendent meurtries et les présumés coupables eux sont dans l'impatience d'être fixés sur leur sort. Bruno Amah interpellé dans cette affaire, ne cessent de clamer son innocence. Mais la justice traîne à se faire pour lui permettre de prouver son innocence. Alors une question est de savoir où se trouve le blocus dans la procédure qui doit conduire au procès ? Ce qui fait dire que seul ce procès est tant attendu pour tirer au clair cette affaire.

Ainsi, beaucoup espèrent que de la même manière que les autorités judiciaires font diligence dans le dossier des incendies des marchés, cette vieille affaire d'assassinats de jeunes filles soit relancée au plus pressant pour enfin aboutir au dénouement.

**L. M.**

# ANNONCE



Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAOO)  
MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS  
DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO  
(TOGO TELECOM)

## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DE CLIMATISEURS, COMPRESSEURS ET ACCESSOIRES POUR LES ESPACES TELECOMS ET LES SERVICES REGIONAUX DES TELECOMS

Date de lancement de l'Avis : 29 Mars 2013

Appel d'Offres National N°048./TGT/DG/ DML/ PRMP

TOGO TELECOM agissant pour son propre compte, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les prestations suivantes :

Lot 1 : Fourniture, installation et mise en service de climatiseurs, compresseurs et accessoires pour les espaces télécoms et les services régionaux des télécoms de Sokodé, de Kara et de Dapaong

Lot 2 : Fourniture, installation et mise en service de climatiseurs, compresseurs et accessoires pour les espaces télécoms et les services régionaux des télécoms de Lomé, d'Aného, de Tsévié, et d'Atakpamé

1. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics en vigueur et ses textes d'application, et ouvert à tous les candidats éligibles.

2. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de

Attention de : Manfeidjeou BANEZI, Personne Responsable des Marchés de TOGO TELECOM,

Ville : LOME Boîte postale : 333 Pays : TOGO  
Numéro de téléphone : +228.22 21 44 01, 22 34 13 69  
Numéro de télécopie : +228.22 21 03 73  
Adresse électronique : [mbanezi@togotel.net.tg](mailto:mbanezi@togotel.net.tg)

3. Les exigences en matière de pièces administratives sont :

Pour les entreprises installées dans l'espace UEMOA :

- Une copie légalisée de la carte d'opérateur économique en cours de validité;
- Une copie légalisée de l'extrait du registre du commerce et du crédit mobilier;
- Une copie légalisée de l'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois;
- L'original du quitus fiscal datant de moins de trois (03) mois;
- Une copie légalisée de l'attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois;
- Une copie légalisée de l'attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale datant de moins de trois (03) mois;
- Une copie légalisée de l'attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation.

Pour les entreprises non installées dans l'espace UEMOA :

- Une copie légalisée de l'extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ou toute pièce en tenant lieu;
- Une copie légalisée de l'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois.

Les exigences financières sont :

- Produire un extrait du compte et du bilan certifié des trois (03) dernières années;
- Fournir la preuve d'une disponibilité financière égale au moins à la moitié de son offre financière.

Les exigences techniques pour concourir au présent marché sont :

- Fournir la preuve de réalisation d'un marché similaire;
- Fournir l'attestation du fabricant pour les climatiseurs;

- Fournir la liste d'une équipe de techniciens dont le chef disposerait d'une expérience professionnelle minimale de deux (02) ans dans l'installation des climatiseurs et justifierait de la réalisation d'un marché similaire.

Voir le DPAO pour les informations détaillées.

- L'ensemble des acquisitions est reparti en 2 lots.
- Les offres, présentées sous plis fermés, devront être accompagnées d'une garantie de soumission conformément au tableau ci-après :

Lots	Garantie de soumission
Lot 1	810 000 FCFA
Lot 2	1 290 000 FCFA

Un candidat peut soumissionner à l'ensemble des lots. Il peut également être attributaire des deux lots.

- Le délai d'exécution du marché est de 4 mois à compter de la notification du marché.
- Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet à la porte 007 de la direction Générale de TOGO TELECOM dont l'adresse est ci-dessous indiquée, ou l'acheter au même lieu, moyennant paiement en espèce d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50 000) FCFA, contre reçu à la caisse Régie d'avance de TOGO TELECOM, située au rez de chaussée à l'adresse suivante :

Direction Générale de TOGO TELECOM  
Place de la Réconciliation ; quartier Atchante  
BP : 333 Lomé - Togo  
Tel : (228) 22 21 44 01 / 22 53 44 01  
Télex : 5245 TG  
Fax : (228) 22 21 03 73  
E-mail : [spdggt@togotel.net.tg](mailto:spdggt@togotel.net.tg)  
Site Web : [www.togotelecom.tg](http://www.togotelecom.tg)

- Les offres, rédigées en langue française doivent être déposées, sous plis fermés, au plus tard le 30 avril 2013 à 9H 00 T.U au Secrétariat Administratif du nouveau siège de TOGO TELECOM, au rez-de-chaussée porte 12. Les offres remises hors délai ne sont pas acceptées.
- Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour une durée de quatre vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres. La garantie de soumission reste valable vingt huit (28) jours après l'expiration du délai de validité de l'offre.
- Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaiteraient assister à l'ouverture des plis le 30 avril 2013 à 9H 30mn dans la Salle de Réunion du rez de chaussée du nouveau siège de TOGO TELECOM.
- Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est conforme pour l'essentiel et évaluée la moins-disant, et qui satisfait aux conditions de qualifications requises.

Le Directeur Général,  
Pétchétibadi BIKASSAM

## Série télé à diffuser sur les chaînes africaines « MISS DIAMANT », UN FEUILLETON RÉALISÉ ET LANCÉ AU TOGO

Une avancée notable s'enregistre dans la cinématographie togolaise. Une série télé est disponible pour diffusion sur les chaînes télévisions des pays francophones de l'Afrique. Au cours d'une conférence de presse organisée il y a deux semaines, à la salle de spectacle de la direction de la culture, les promoteurs de cette série télé se sont faits découverts donnant le ton d'un feuilleton inédit à ne pas manquer sur les écrans télé.

« Miss Diamant », c'est le titre du feuilleton composé de 150 épisodes de 26 minutes chacune pour 5 saisons à raison de 30 épisodes par saison. Conçu sur la base d'histoires traditionnelles africaines et traitant essentiellement deux thèmes à savoir la tradition et l'héritage, « Miss Diamant » est un feuilleton tourné en français ici à Lomé avec la participation d'acteurs togolais, béninois, ivoiriens, burkinabé et français. Parmi ces acteurs, Gowou Michel, Agbleta Kokou dit Gbadamassi, Atchina Noviti Gaglo, Nastou Traoré.

D'après le synopsis du



Table d'honneur

feuilleton, il s'agit de Gazo Kokoussi, redoutable prêtre de la forêt sacrée, converti au christianisme, qui décide à la veille de sa mort d'offrir la forêt sacrée à son fils aîné Jean-Baptiste Kokoussi, l'archevêque de Lomé. Or la forêt sacrée revenait de droit à au fils cadet Sowadan Kokoussi, premier substitut et président des chefs traditionnels du Togo. Deux problèmes sont posés à savoir comment partager un héritage spirituel ? Et qui est la source de puissance des autorités religieuses, traditionnelles et politiques ? Aces problèmes, Sika Kokoussi, Miss Diamant, entera d'équilibrer la balance, en apportant des solutions. Selon François Kandonou, réalisateur du feuilleton, « c'est une première dans l'histoire de

la cinématographie africaine. Le Burkina Faso qui est une référence dans le cinéma africain n'a pas réussi à réunir plus de trois nationalités, mais le Togo réuni cinq : le Togo, le Burkina Faso, le Bénin, la Côte d'Ivoire et la France. On peut dorénavant exporter notre culture, que ce soit alors avec des gens du sud ou du nord ». Produit par la société Kef Production, le feuilleton Miss Diamant offre des opportunités de placement de produits, marques et institutions pour leur plus grande visibilité. Une marque, un produit, une institution est un symbole social et par conséquent son placement en téléfilm à succès comme dans Miss Diamant renforce sa crédibilité.

Constant M.

## Le monde ses médias s'agrandi JE, JOURNALISTES ENGAGÉS EST NÉE

C'est l'essentiel de l'information donnée par un groupe de journalistes réuni à la maison de la presse le vendredi dernier. Dans une déclaration liminaire lue par le coordonnateur de cette association, Michel Yao TCHADJA, « l'ébullition est à son comble avec la classe politique qui n'a qui n'a de cesse de tergiverser. Au moment où les politiques ne s'entendent pas, les journalistes aussi étalent au grand jour leur division », allusion faite à la division qui est apparue entre un groupe de journalistes réuni en une synchronie et les organisations mères des journalistes que sont le CONAPP, l'UJIT et l'OTM sur la nouvelle loi organique portant sur le fonctionnement de la HAAC (Haute Autorité de l'Audi visuel et de la Communication). JE se veut apolitique selon les termes des premiers responsables et dit ne pas se laisser phagocyté. Par qui ?, il n'y a pas plus de précision la-dessus. Mais l'association dit œuvrer en vue de sortir le pays de l'impasse et de la déconfiture. Elle appelle, les journalistes à cesser de faire le jeu des politiques « qui ne manœuvrent que pour le pouvoir ». Elle demande également une unité des journalistes afin de « barrer la route à tous ceux qui manipulent à des fins personnelles ».

Voici le communiqué de presse qui a sanctionné la cérémonie de lancement de JE

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Le vendredi 5 avril 2013 s'est tenu à la maison de la presse à Lomé un point de presse organisé par l'association « Journalistes Engagés » (JE). La rencontre s'inscrit dans le cadre du lancement officiel des activités de ladite association qui a tenu son assemblée générale constitutive le lundi 1er avril 2013 à Lomé.

Au regard du tourbillon sociopolitique qui entraîne le Togo depuis belle lurette dans un cul-de-sac, il s'impose la nécessité de

capitaliser l'influence et l'impact sérieux des actions des médias sur la transformation de la société pour en faire un moteur de développement. JE se veut donc un creuset qui devra rassembler tous les journalistes, de tous bords, désireux d'apporter leurs pierres pour l'édification d'une nation plus stable engagée sur la voie de l'émergence.

Défendre le Togo et non les intérêts partisans et égoïstes, lutter contre tout ce qui divise et œuvrer d'arrache-pied pour faire triompher tout ce qui promeut l'unité, l'acceptation de l'autre et de ses opinions, les objectifs de JE sont clairs et nets. Et pour les réaliser, l'association propose des pas nouveaux à adopter, et base ses actions sur une philosophie qui priorise l'intérêt de tous. JE veut s'imposer comme un vecteur de nouvelles mentalités en prônant un changement positif qui renforce le bien être de tous les fils et filles du Togo.

La rencontre de ce jour a été marquée par la présentation à la presse du bureau provisoire de Journalistes Engagés dont voici la composition :

**Michel Yao TCHADJA**, Coordinateur Général

**Loïc LAWSON**, Coordinateur Adjoint

**ADANGBLENOU Fioklou**, Trésorier Général

**Arouna ISSAKA**, Trésorier Adjoint

**TCHAKALA Morou Halirou**, Chargé à l'information et à l'organisation

**Germain POULI**, Rapporteur Général

**Yves GALLEY**, Rapporteur Adjoint

### Conseillers

TCHAGNAO Arimiyao, HOUNKPATI Holonou, Jean-Paul AGBOH, Jean-Baptiste DZILAN



**COMMISSION ELECTORALE  
NATIONALE INDEPENDANTE  
(CENI)**

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail - Liberté - Patrie

N° 028 /2013/P/CENI

### COMMUNIQUE

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) informe les populations de la zone 2 (de la préfecture d'Amou jusqu'à la préfecture des Lacs en passant par Lomé commune et Golfe) que les opérations de recensement électoral démarreront dans toutes ces localités le vendredi 12 avril 2013 et prendront fin le dimanche 21 avril 2013, soit une durée de 10 jours.

Tout citoyen togolais de ladite zone ayant 18 ans et plus est invité à accomplir cet acte citoyen et civique.

La CENI compte sur le patriotisme, l'engagement civique et citoyen ainsi que la mobilisation de tous pour la réussite du recensement électoral dans toutes les localités concernées.

Fait à Lomé, le 08 AVR 2013

Le Président



**Angèle Dola A. AGUIGAH**

Boulevard Eyadéma - Cité OUA, B.P. 7005 Lomé - TOGO - Tél. : 22 22 29 51 / 22 22 56 71 - Fax : 22 20 83 54 - Email : cenitoolome@gmail.com



**COMMISSION ELECTORALE  
NATIONALE INDEPENDANTE  
(CENI)**

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail - Liberté - Patrie

N° 029 /2013/P/CENI

### COMMUNIQUE DE LA CENI

A la veille du démarrage du recensement électoral dans la Zone 2, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) tient à adresser ses remerciements et ses compliments à toutes les personnes dont le concours a permis le succès des opérations dans la Zone 1, notamment les membres des CELI, les agents électoraux de toutes catégories, les personnes ressources et les éléments de la FOSEL.

En vue d'assurer le bon déroulement des opérations dans la Zone 2, la CENI porte à la connaissance des agents électoraux (OPS, membres CLC, Agents Techniques, DBA, Logisticiens et autres) affectés dans les CELI en vue du recensement électoral dans la Zone 2, que les conditions de travail, notamment financières, demeurent les mêmes que celles précédemment arrêtées et améliorées à l'occasion du recensement électoral en Zone 1.

Par conséquent, tout agent électoral affecté dans une CELI de la Zone 2, et qui y fait le déplacement, est supposé avoir accepté d'accomplir sa mission conformément aux conditions financières prévues par la CENI. La CENI tient à remercier le Gouvernement pour son appui constant.

Les agents électoraux désirant poursuivre leur collaboration avec la CENI, signeront librement à Togo 2000 et dans les CELI, un contrat de travail.

La CENI compte sur le civisme et le patriotisme des agents électoraux qui sont disposés à l'aider dans l'exécution de sa mission. Elle leur exprime ses encouragements et sa reconnaissance.

Fait à Lomé, le 08 avril 2013

Pour la CENI,  
Le Président



**Angèle Dola A. AGUIGAH**

Boulevard Eyadéma - Cité OUA, B.P. 7005 Lomé - TOGO - Tél. : 22 22 29 51 / 22 22 56 71 - Fax : 22 20 83 54 - Email : cenitoolome@gmail.com



# Profitez du premier outil universel : Internet

GPS - GESTION DE DONNÉES À DISTANCE - INTERNET HAUT DÉBIT RÉEL



**illico** le fixe sans fil  
**Android**

Pour en savoir plus, rendez-vous dans nos Espaces Telecom ou **appelez le 112.**

**ESPACES TELECOM À LOMÉ**

**Ex Direction Générale**  
Avenue Nicolas GRUNTZKY,  
ancien siège  
Tél : (228) 22 21 47 14

**Espace HELIM**  
Ancien immeuble S3G  
Tél : (228) 22 20 32 06

**Espace Telecom AGOE NYIVE**  
Juste après la Brasserie BB  
Tél : (228) 22 50 82 01

**Espace Telecom ADIDOGOME**  
Face Église d'Adidogomé  
Tél : (228) 22 50 83 01

**Espace Telecom ADOBOU-KOME**  
Face mosquée de l'ex Zongo  
Tél : (228) 22 23 16 67

**Espace Telecom Place de l'Indépendance**  
Près de la Place de l'Indépendance  
Tél : (228) 22 21 86 23

**Espace Telecom ASSIVITO**  
Espace HELIM, ancien immeuble S3G  
Tél : (228) 22 20 74 00

**Espace Telecom PORT**  
Près du Rond-Point du PAL  
Tél : (228) 22 27 46 03

**ESPACES TELECOM À L'INTÉRIEUR**

**Espace Telecom TSEVIE**  
Près du grand marché de NDANYI  
Tél : (228) 23 30 00 01

**Espace Telecom ANEHO**  
Dans le bâtiment de l'UTB  
Tél : (228) 23 31 07 24

**Espace Telecom KPALIME**  
Près de la Préfecture  
Tél : (228) 24 41 00 50

**Espace Telecom ATAKPAME**  
Face à la station TOTAL  
Tél : (228) 24 40 02 39

**Espace Telecom SOKODE**  
Face au marché - Après CNSS  
Tél : (228) 25 50 01 21

**Espace Telecom KARA**  
Près du stade Municipal  
Tél : (228) 26 60 00 60

**Espace Telecom DAPAONG**  
Face au commissariat  
Tél : (228) 27 70 83 00